



<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2024.01.29/06</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>7.1</b>

Nb de membres en exercice : 64  
Nb de membres présents : 49  
Nb de membres votants : 58  
(dont 9 pouvoirs)  
Quorum atteint

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier 2024, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 22 janvier 2024, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires** : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jérôme LASSOT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, Jean -Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET Chantal PROBOEUF, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

**Les conseillers suppléants** : Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX, Jean Philippe JALLET représentant Henri PUJOS,

### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir** : Patrick AUBEL à Annie-France POUGET, Pascal BAUDELOT à Annie DEBORBE, Marie-Agnès BONIN à Alain LOGNON, Xavier CADORET à Odile REVERET, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET à Marie-France AUGIER, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE, André PLESSAT à Franck FORTIN, Christophe RONGET à Roger LITAUDON, Blandine SOCHET à Christian LABILLE,

**Absents** : Arnaud DELIGEARD, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX, Jacqueline LAUSTRIAT, Sylvain NAFFETAS, Arnaud TIXIER,

**Secrétaire de séance** : Jean-Noël MONIER

**N°06 – ADMINISTRATION GENERALE — Finances – Ajustement et ouverture AP/CP – AP/CP Création et extension de ZI, AP/CP ZI La Loubière (Tranche 1), AP/CP Maison de santé Le Donjon, AP/CP Création Pôle technique et insertion (Tranche 1), AP/CP Aqueduc de Luneau (Tranche 1), AP/CP Aménagement Chemin de halage (Etude et tranche 1), AP/CP Développement durable, AP/CP Fonds de concours 2024-2026, AP/CP AP/CP Fonds de concours 2021-2023, AP/CP Maison de santé Varennes-sur-Allier, AP/CP Aménagement piscines communautaires, AP/CP Résidence Jeunes Oxygène**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction codificatrice M57,

**Vu** la délibération n°2018.12.10/114 par laquelle le conseil communautaire a approuvé l'acquisition du bien immobilier sis rue Claudius Tury à Varennes-sur-Allier pour y installer la Maison de santé pluriprofessionnelle auprès de la commune de Varennes-sur-Allier,

**Vu** la délibération n°2019.06.11/059 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le projet de territoire et son plan d'actions 2019-2021,

**Vu** la fiche action n°12 du projet de territoire intitulée « Aménagement d'une Maison de santé à Varennes-sur-Allier, en lien avec « l'espace santé » de Saint Gérard-Le-Puy »,

**Vu** la délibération n°2021.01.25/08 du 08 janvier 2021 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le projet et le montage financier de l'opération d'investissement (tranche 1) relative à la création d'une maison médicale pluriprofessionnelle dont le projet de santé sera agréé par l'Agence Régionale de Santé,

**Vu** la délibération n°2022.04.14/40 en date du 14 avril 2022 par laquelle le conseil communautaire a décidé l'ouverture de l'autorisation de programme et des crédits de paiement « Maison de santé pluriprofessionnelle — Varennes-sur- Allier »,

**Vu** la délibération n° 2024.01.29/03 du 29 janvier 2024 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le budget primitif 2024 (budget principal et ses 12 budgets annexes),

**Vu** la délibération n° 2024.01.29/08 du 29 janvier 2024 par laquelle le conseil communautaire a approuvé la demande de financement – Etat (DETR 2024) pour les travaux de la maison de santé pluri-professionnelle de Varennes-sur-Allier,

**Vu** la délibération n°2018.09.24/78 du 24 septembre 2018 par laquelle le conseil communautaire a instauré le dispositif d'attribution de fonds de concours par la Communauté de communes pour la période triennale 2018-2019-2020,

**Vu** la délibération N° 2021-04-15/58 du 15 avril 2021 par laquelle le conseil communautaire a approuvé la reconduction du dispositif de fonds de concours pour la période triennale 2021-2022-2023,

**Vu** la délibération N°2021.03.29/59 du 15 avril 2021 par laquelle le conseil communautaire a décidé l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement « Attribution Fonds de concours aux communes » sur une période triennale 2021-2022-2023,

**Vu** la délibération n°2022.02.12/03 du 12 février 2022 par laquelle le conseil communautaire a actualisé l'autorisation de programme et crédits de paiement « Attribution Fonds de concours aux communes » sur une période triennale 2021-2022-2023,

**Vu** la délibération N° 2020.07.078 du 30 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire a approuvé l'ouverture d'une autorisation de programme pour l'aménagement des piscines communautaires,

**Vu** la délibération N°2021.02.15/25 du 15 février 2021 par laquelle le conseil communautaire a décidé l'actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement « Aménagement des piscines communautaires »,

**Vu** la délibération N°2022.02.14/04 du 14 février 2022 par laquelle le conseil communautaire a décidé l'actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement « Aménagement des piscines communautaires »,

**Vu** le budget 2024,

**Considérant** qu'il y a lieu d'apporter des ajustements aux autorisations de programme Fonds de concours 2021 2023, Maison de Santé de Varennes-sur-Allier et l'aménagement des piscines communautaires et de prévoir l'ouverture d'autorisations de programme pour le suivi et le pilotage de nouvelles opérations à engager dès 2024,

Monsieur le Président délégué aux finances expose les ajustements d'AP et les ouvertures d'AP nécessaires pour le budget principal,

#### **Il est exposé :**

L'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Ainsi, l'autorisation budgétaire a une portée limitée dans le temps et doit être renouvelée chaque année.

Instrument de pilotage et instrument financier, la procédure AP/CP (autorisation de programme et crédits de paiement) favorise une gestion pluriannuelle de l'investissement en rendant plus aisé le pilotage de la réalisation des programmes. Elle donne une vision globale de la politique d'investissement et facilite les choix et les arbitrages politiques.

Régis par l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Locales, les AP/CP permettent un allègement du budget et une présentation plus simple mais nécessite un suivi rigoureux :

1. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer par la signature d'un marché par exemple.
2. Le suivi AP/CP s'effectue par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M57. Les dépenses sont équilibrées par les recettes suivantes : FCTVA, subvention, autofinancement, emprunt.

Afin de limiter les ouvertures de crédits annuels aux besoins de mandatement de chaque exercice tout en améliorant la lisibilité financière pluriannuelle des comptes, le Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité de gérer certains crédits d'investissement en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP).

Pour mémoire l'AP constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées juridiquement pour le financement d'une opération. Elle demeure valable dans la limite de la durée adoptée par le Conseil avec la possibilité d'être révisée annuellement, voire d'être annulée.

Les CP sont la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées sur l'exercice, pour la couverture des engagements contractés, dans le cadre de l'AP.

Pour chaque projet ainsi géré, il est indiqué un montant global d'AP, une durée, et une répartition des CP par exercice.

**\* AP/CP Maison de santé de Varennes 2022**

L'autorisation de programme ouverte en 2022 pour la gestion pluriannuelle de l'opération relative à la construction de la maison de santé de Varennes a fait l'objet d'actualisation par délibération du 4 juillet 2022 portant l'enveloppe pluriannuelle de l'autorisation de programme à 3 960 000 €.

Compte tenu de la livraison de l'Avant Projet Définitif (APD) par le maître d'œuvre qui fait l'objet d'un ajustement tant technique que financier il convient d'actualiser l'autorisation de programme correspondante telle que mentionnée dans le tableau ci-dessous :

AP/CP - Budget principal - Opération n° 100003 - MAISON DE SANTE VARENNES - 2022					
AP		Crédits de paiement - Dépenses d'investissement TTC			
		Réalisé		Prévisions	
		2022	2023	2024*	2025
5 797 052		32 506,80	100 518,08	2 239 995,52	3 424 031,40
		*dont RAR 2023 : 213 138,52€			

AP		Crédits de paiement - Recettes d'investissement TTC			
		Réalisé		Prévisions	
		2022	2023	2024*	2025
3 141 073	Subventions	0,00	126 932,00	2 014 552,00	999 589,40
2 655 978	Autofinancement	32 506,80	-26 413,92	225 443,52	2 424 442,00
<b>5 797 052</b>		<b>32 506,80</b>	<b>100 518,08</b>	<b>2 239 995,52</b>	<b>3 424 031,40</b>
		*dont RAR 2023 : 296 176 €			

**\* AP/CP Aménagement des piscines communautaires**

L'autorisation de programme ouverte en 2020 pour la gestion pluriannuelle de l'opération relative à l'aménagement des piscines communautaires de Varennes et Dompierre a fait l'objet d'actualisation par délibération du 14 avril 2022 portant l'enveloppe pluriannuelle de l'autorisation de programme à 3 225 000 €.

Compte tenu de la résiliation du marché « Espace détente à la piscine de Dompierre-sur-Besbre » pour motif d'intérêt général (sols pollués), il convient d'actualiser l'autorisation de programme correspondante telle que mentionnée dans le tableau ci-dessous :

AP/CP - Budget principal - Opération n° 100009 - Aménagement Piscines communautaires						
AP		Crédits de paiement - Dépenses d'investissement TTC				Prévisions
		Réalisé				
		2020	2021	2022	2023	
2 539 078		54 659,77	1 177 221,66	759 607,46	271 633,87	275 955,30
		*RAR 2023				

AP		Crédits de paiement - Recettes d'investissement TTC				Prévisions
		Réalisé		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	
1 260 300	Subventions	65 604,00	196 896,00	186 557,00	811 243,00	0
1 278 778	Autofinancement	-10 944,23	980 325,66	573 050,46	-539 609,13	275 955,30
<b>2 539 078</b>		<b>54 659,77</b>	<b>1 177 221,66</b>	<b>759 607,46</b>	<b>271 633,87</b>	<b>275 955,30</b>

**\* AP/CP Fonds de concours 2021-2023**

L'autorisation de programme ouverte en 2021 pour la gestion pluriannuelle fonds de concours 2021-2023 avec une enveloppe de 900 000 € a fait l'objet d'actualisation par délibération du 14 février 2022 portant sur la répartition des crédits de paiement sur la période 2021-2023.

Compte tenu de la consommation des crédits ouverts et des engagements en cours, il convient d'actualiser l'autorisation de programme correspondante telle que mentionnée dans le tableau ci-dessous :

<b>AP/CP - Budget principal - Opération n° 100028 - FONDS DE CONCOURS 2021 2023</b>				
<b>AP</b>	<b>Crédits de paiement - Dépenses d'investissement TTC</b>			
	<b>Réalisé</b>			<b>Prévisions</b>
	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024*</b>
819 556	49 076,00	175 477,00	352 113,49	242 889,73
			*RAR 2023	

<b>Crédits de paiement - Recettes d'investissement TTC</b>					
<b>AP</b>		<b>Réalisé</b>		<b>Prévisions</b>	
		<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
0	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00
819 556	Autofinancemen	49 076,00	175 477,00	352 113,49	242 889,73
<b>819 556</b>		<b>49 076,00</b>	<b>175 477,00</b>	<b>352 113,49</b>	<b>242 889,73</b>

**\* AP/CP 2024-01 « Création et extension de ZI – Tranche 1 »**

Dans le cadre de sa compétence de développement économique, la Communauté de communes envisage d'acquérir des biens ou terrains et de les aménager en zones d'activités pour des entreprises souhaitant s'installer sur le territoire.

La gestion pluriannuelle de cette opération peut être envisagée et remplit les caractéristiques d'une AP/CP.

<b>AP/CP 2024-01- Budget principal - Opération n° 100040 - Création et extension ZI - tranche 1</b>				
<b>AP</b>		<b>Crédits de paiement - Dépenses d'investissement TTC</b>		
		<b>Prévisions</b>		
		<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
1 500 000		600 000,00	500 000,00	400 000,00

<b>Crédits de paiement - Recettes d'investissement TTC</b>					
<b>AP</b>		<b>Prévisions</b>			
		<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	
0	Subventions	0,00	0,00	0,00	
1 500 000	Autofinancemen	600 000,00	500 000,00	400 000,00	
<b>1 500 000</b>		<b>600 000,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>400 000,00</b>	

**\* AP/CP 2024-02 « ZI La Loubière - Tranche 1 »**

Dans le cadre de sa compétence de développement économique et touristique, la Communauté de communes envisage d' aménager la zone d'activités de La Loubière à Saint-Pourçain-sur-Besbre.

La gestion pluriannuelle de cette opération peut être envisagée et remplit les caractéristiques d'une AP/CP.

<b>AP/CP 2024-02- Budget principal - Opération n° 100048 - ZI La Loubière - tranche 1</b>			
<b>AP</b>		<b>Crédits de paiement - Dépenses d'investissement TTC</b>	
		<b>Prévisions</b>	
		<b>2024</b>	<b>2025</b>
800 000		300 000,00	500 000,00

<b>AP/CP 2024-02- Budget principal - Opération n° 100048 - ZI La Loubière - tranche 1</b>			
<b>AP</b>		<b>Crédits de paiement - Recettes d'investissement TTC</b>	
		<b>Prévisions</b>	
		<b>2024</b>	<b>2025</b>
175 000	Subventions	175 000,00	0,00
625 000	Autofinancemen	125 000,00	500 000,00
<b>800 000</b>		<b>300 000,00</b>	<b>500 000,00</b>

**\* AP/CP 2024-03 « Maison de santé – Le Donjon »**

Dans le cadre d'un transfert de compétence, la Communauté de communes envisage de réhabiliter la maison médicale du Donjon.

La gestion pluriannuelle de cette opération peut être envisagée et remplit les caractéristiques d'une AP/CP.

<b>AP/CP 2024-03- Budget principal - Opération n° 100038 -Maison médicale Le Donjon</b>			
<b>AP</b>		<b>Crédits de paiement - Dépenses d'investissement TTC</b>	
		<b>Prévisions</b>	
		<b>2024*</b>	<b>2025</b>
500 000		208 600,00	291 400,00
		*dont RAR 2023 : 33 600	

<b>AP/CP 2024-03- Budget principal - Opération n° 100038 -Maison médicale Le Donjon</b>			
<b>AP</b>		<b>Crédits de paiement - Recettes d'investissement TTC</b>	
		<b>Prévisions</b>	
		<b>2024*</b>	<b>2025</b>
100 000	Subventions	100 000,00	0,00
400 000	Autofinancemen	108 600,00	291 400,00
<b>500 000</b>		<b>208 600,00</b>	<b>291 400,00</b>
		*dont RAR 2023 : 30 000 €	



Envoyé en préfecture le 06/02/2024  
Reçu en préfecture le 06/02/2024  
Publié le

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

2024.01.29/06

S.I.L.O.

DELIBERATION N°  
CLASSEMENT

ID : 003-200071470-20240129-DELIB202406-DE

**\* AP/CP 2024-04 « Création Pôle technique et Insertion (Tranche 1) »**

La Communauté de communes envisage la création d'un pôle technique et insertion à Jaligny-sur-Besbre, au centre de son territoire.

La gestion pluriannuelle de cette opération peut être envisagée et remplit les caractéristiques d'une AP/CP.

<b>AP/CP 2024-04- Budget principal - Opération n° 100049 - Création Pôle technique et insertion - tranche 1</b>		
<b>AP</b>	<b>Crédits de paiement - Dépenses d'investissement TTC</b>	
	<b>Prévisions</b>	
	<b>2024</b>	<b>2025</b>
450 000	150 000,00	300 000,00

<b>AP</b>			<b>Crédits de paiement - Recettes d'investissement TTC</b>	
			<b>Prévisions</b>	
			<b>2024</b>	<b>2025</b>
0	Subventions		0,00	0,00
450 000	Autofinancemen		150 000,00	300 000,00
<b>450 000</b>			<b>150 000,00</b>	<b>300 000,00</b>

**\* AP/CP 2024-05 « Aqueduc de Luneau (Tranche 1) »**

La Communauté de communes doit réaliser des travaux sur l'aqueduc de Luneau, patrimoine communautaire. En contrepartie, la collectivité devrait percevoir des subventions de l'agence de l'eau.

La gestion pluriannuelle de cette opération peut être envisagée et remplit les caractéristiques d'une AP/CP.

<b>AP/CP 2024-05- Budget principal - Opération n° 100039 - Aqueduc de Luneau - tranche 1</b>		
<b>AP</b>	<b>Crédits de paiement - Dépenses d'investissement TTC</b>	
	<b>Prévisions</b>	
	<b>2024*</b>	<b>2025</b>
240 000	139 752,00	100 248,00
	*dont RAR 2023 : 19 752 €	

<b>AP</b>			<b>Crédits de paiement - Recettes d'investissement TTC</b>	
			<b>Prévisions</b>	
			<b>2024</b>	<b>2025</b>
50 000	Subventions		50 000,00	0,00
190 000	Autofinancemen		89 752,00	100 248,00
<b>240 000</b>			<b>139 752,00</b>	<b>100 248,00</b>

**\* AP/CP 2024-06 « Aménagement chemin de halage (Etude et Tranche 1) »**

La Communauté de communes envisage d'aménager le chemin de halage.

La gestion pluriannuelle de cette opération peut être envisagée et remplit les caractéristiques d'une AP/CP.

AP/CP 2024-06- Budget principal - Opération n° 100047 - Aménagement chemin de halaga - Etude et tranche 1						
AP		Crédits de paiement - Dépenses d'investissement TTC				
		Prévisions				
		2024	2025	2026	2027	2028
1 000 000		200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00

AP		Crédits de paiement - Recettes d'investissement TTC				
		Prévisions				
		2024	2025	2026	2027	2028
60 000	Subventions	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
940 000	Autofinancemen	140 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
1 000 000		200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00

**\* AP/CP 2024-07 « Développement duable »**

La Communauté de communes envisage d'engager des travaux en matière de développement durable.

La gestion pluriannuelle de cette opération peut être envisagée et remplit les caractéristiques d'une AP/CP.

AP/CP 2024-07- Budget principal - Opération n° 100046 - Développement durable				
AP		Crédits de paiement - Dépenses d'investissement TTC		
		Prévisions		
		2024	2025	2026
900 000		300 000,00	300 000,00	300 000,00

AP		Crédits de paiement - Recettes d'investissement TTC		
		Prévisions		
		2024	2025	2026
0	Subventions	0,00	0,00	0,00
900 000	Autofinancemen	300 000,00	300 000,00	300 000,00
900 000		300 000,00	300 000,00	300 000,00

**\* AP/CP 2024-08 « Fonds de concours 2024-2026 »**

La Communauté de communes envisage de reconduire le dispositif de Fonds de concours à destination de ses communes membres pour la période 2024-2026.

La gestion pluriannuelle de cette opération peut être envisagée et remplit les caractéristiques d'une AP/CP.

AP/CP 2024-08- Budget principal - Opération n° 100050 -Fonds de concours 2024 2026				
AP		Crédits de paiement - Dépenses d'investissement TTC		
		Prévisions		
		2024	2025	2026
1 500 000		500 000,00	500 000,00	500 000,00

AP		Crédits de paiement - Recettes d'investissement TTC		
		Prévisions		
		2024	2025	2026
0	Subventions	0,00	0,00	0,00
1 500 000	Autofinancemen	500 000,00	500 000,00	500 000,00
1 500 000		500 000,00	500 000,00	500 000,00

**\* AP/CP 2024-09 « Résidence Jeunes Oxygène »**

La Communauté de communes envisage d'engager des travaux de rénovation de la résidence jeunes Oxygène, basée à Varennes-sur-Allier.

La gestion pluriannuelle de cette opération peut être envisagée et remplit les caractéristiques d'une AP/CP.

AP/CP 2024-09- Budget principal - Opération n° 99620 - Résidence Jeunes Oxygène		
AP	Crédits de paiement - Dépenses d'investissement TTC	
	Prévisions	
	2024	2025
400 000	200 000,00	200 000,00

AP			Crédits de paiement - Recettes d'investissement TTC	
			Prévisions	
			2024	2025
0	Subventions		0,00	0,00
400 000	Autofinancemen		200 000,00	200 000,00
<b>400 000</b>			<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'actualiser les autorisations de programme et crédits de paiement telle qu'elles sont présentées ci-dessus,
- d'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement telle qu'elles sont présentées ci-dessus,
- d'ouvrir chaque année les crédits nécessaires à la réalisation des opérations,
- d'autoriser le Président ou son représentant à liquider les dépenses et encaisser les recettes correspondantes.

P.E.C  
Le Président,

